



Communiqué de presse

Luxembourg, le 23 janvier 2023

État de droit et financements de l'UE: les auditeurs analysent les garde-fous en place

La Cour des comptes européenne a entrepris de se pencher sur l'efficacité de la Commission européenne concernant la protection des intérêts financiers de l'UE contre les violations de l'état de droit dans les États membres. Les auditeurs examineront les mesures prises par l'exécutif européen pour s'assurer que les États membres n'obtiennent des fonds de l'UE que s'ils respectent l'état de droit. L'audit sera centré sur la politique de cohésion et les financements destinés à la relance post-COVID.

«Les violations de l'état de droit – citons, par exemple, l'incapacité d'enquêter comme il se doit sur les cas de corruption ou encore le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire –, peuvent avoir des répercussions financières importantes au sein de l'UE et conduire à une utilisation abusive des fonds qu'elle octroie aux États membres», a déclaré Annemie Turtelboom, la Membre de la Cour des comptes européenne qui dirigera cet audit. «Notre audit permettra de déterminer si la Commission européenne utilise efficacement les outils dont elle dispose pour protéger le budget de l'UE contre les violations de l'état de droit, en particulier dans les domaines de la cohésion et de la relance.»

L'état de droit est l'une des valeurs fondamentales de l'UE. Cela signifie que la loi est la même pour tous, que les tribunaux fonctionnent de manière indépendante et impartiale et qu'il existe une séparation des pouvoirs. L'UE a mis au point une combinaison d'outils juridiques, financiers et de suivi, ainsi que d'autres mécanismes, pour s'assurer du respect de l'état de droit dans les États membres. Parmi ces instruments figurent le mécanisme de coopération et de vérification, la procédure d'infraction et le rapport annuel sur l'état de droit. En outre, en 2020, elle a adopté un régime de conditionnalité afin de protéger la bonne gestion financière du budget de l'UE dans son ensemble. Dans certaines conditions, ce régime prévoit que le financement de l'UE soit suspendu, réduit ou restreint en cas de violation grave de l'état de droit. Les mesures de protection n'ont jusqu'à présent été utilisées qu'une seule fois, à l'encontre de la Hongrie (en décembre 2022). Ce pays se verra ainsi imposer une suspension de 55 % des fonds qu'elle aurait dû recevoir dans le cadre de trois programmes de cohésion de l'UE. Les règles financières applicables aux fonds de la politique de cohésion et à la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), qui représente l'essentiel du plan de relance de l'UE, prévoient des garanties supplémentaires en matière d'état de droit.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. Celle-ci est disponible sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

L'audit sera axé sur trois aspects différents de la protection des intérêts financiers de l'Union contre les violations de l'état de droit: l'application du règlement de l'UE relatif à la conditionnalité, les règles applicables au titre des fonds de la politique de cohésion 2021-2027 et celles applicables dans le cadre de la FRR.

L'audit portera sur les actions menées par la Commission concernant un échantillon de six pays: la Bulgarie, la Grèce, l'Italie, la Hongrie, la Pologne et la Roumanie.

Informations générales

Il incombe à la Commission européenne de détecter d'éventuelles violations de l'état de droit dans les États membres et d'y réagir. Le Conseil de l'UE, qui réunit les gouvernements des États membres, doit approuver les mesures de protection proposées par la Commission au titre du règlement sur la conditionnalité, ainsi que les jalons et les cibles spécifiques fixés pour combler les lacunes à cet égard dans le cadre de la FRR. La Commission a également la possibilité de bloquer le remboursement des dépenses relevant de la politique de cohésion si ces principes ne sont pas respectés. En outre, le Parlement européen peut traiter des questions liées à l'état de droit au cours de la procédure de validation annuelle de la gestion du budget de l'UE par la Commission (la «décharge»).

À long terme, le budget de l'UE devrait fournir 1 211 milliards d'euros de financements entre 2021 et 2027, dont 361 milliards au titre des fonds de la politique de cohésion. De surcroît, entre 2021 et 2026, le paquet financier NextGenerationEU mettra 807 milliards d'euros à la disposition des États membres de l'UE, dont 724 milliards dans le cadre de la FRR.

L'AuditInfo 01/2023 intitulée *The rule of law and the Commission's action to protect the EU's financial interests in the cohesion policy and the RRF* est disponible en anglais sur le [site internet de la Cour des comptes européenne](#). Les AuditInfos sont fondées sur les travaux préparatoires entrepris avant qu'une activité d'audit ne soit lancée. Elles ne doivent pas être considérées comme des observations, des conclusions ou des recommandations découlant d'un audit. Le rapport devrait être publié dans un an environ.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Damijan Fišer damijan.fiser@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 224
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeais: vincent.bourgeais@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502